

Mercredi 01 Février 2012 - n°589

Economie - Partenariat du ministère de la Culture avec les territoires en 2012

Social - Mission sur la relance de l'ascenseur social

Economie - Données chiffrées et rapport annuel

Economie - Le président de la République annonce des réformes

Economie - Gares : une gouvernance toujours difficile

Economie - Transmission des données fiscales : le calendrier 2012

Economie - Adoption au sénat du texte sur la précarité dans la FPT

Economie - Le rapport de l'Anah " plan national copropriété "

ECONOMIE

Partenariat du ministère de la Culture avec les territoires en 2012

Le Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel (CCTDC), qui rassemble les associations d'élus locaux et le ministère de la Culture et de la Communication, s'est réuni en séance plénière le mardi 31 janvier. Caroline Cayeux, Sénatrice-maire de Beauvais, présidente déléguée de la FVM, y représentait les villes moyennes.

Un État partenaire des collectivités

En introduction de la rencontre, le Ministre de la Culture et de la Communication, Frédéric Mitterrand, s'est félicité du dialogue instauré entre l'État et les collectivités locales, et a appelé de ses vœux une relation plus étroite encore entre le ministère et les élus. Conscient de la redistribution du jeu d'acteurs actuellement à l'œuvre dans la sphère culturelle, le ministre a rappelé que l'État n'en restait pas moins un acteur au rôle «*fondamental, impartial et constant*». Il a donc proposé, en ce sens, que le Conseil (CCTDC) se réunisse désormais en plénière tous les trois mois, et non plus de façon semestrielle, comme jusqu'à présent. Cette proposition a été acceptée par l'ensemble des collectivités représentées qui n'ont toutefois pas manqué de rappeler que cet engagement de l'État devait aller de pair avec une confiance dans les collectivités et une reconnaissance de leur rôle incontournable dans la mise en œuvre des actions culturelles. Pour Philippe Laurent, président de la FNCC et maire de Sceaux, l'État doit considérer les collectivités comme de «*loyaux partenaires*».

Perspectives 2012

Revenant sur le bilan de l'année écoulée, les plans en cours (plan Musées, plan Outre-Mer, plan Lecture...), les suites à donner aux différents rapports (Rapport Bouët, Rapport Morin-Dessailly...), le ministère a annoncé les priorités de l'année 2012. La politique linguistique dans les territoires, les musiques actuelles, les festivals, l'économie de la culture, le patrimoine et notamment l'archéologie préventive et la filière muséale, et enfin les contrats de plan Etat - Région feront donc l'objet d'une attention toute particulière cette année.

L'avenir des librairies indépendantes

Face à des librairies déjà fragilisées, les collectivités se sont inquiétées de l'impact du relèvement de la TVA sur le livre, décidée dans le cadre du nouveau plan de rigueur, Fillon II.

Cette hausse de la TVA de 5,5% à 7%, dont l'entrée en vigueur a été reportée de trois mois par les parlementaires (application au 1er avril 2012), risque de peser lourdement sur l'industrie du livre et menace directement les librairies indépendantes, pourtant considérées comme un «*socle du lien social et associatif dans les villes moyennes*».

Considérant que la préservation des librairies est une priorité, la Sénatrice-maire de Beauvais, présidente déléguée de la FVM, Caroline Cayeux, s'est fait le porte-parole des villes moyennes, rappelant au ministre son inquiétude sur le sort de ces «*commerces de détail au rôle déterminant, mais aux marges déjà faibles et qui subissent de plein fouet la concurrence de la grande distribution et l'essor du numérique*».

Pleinement conscient de cette menace, le ministre Frédéric Mitterrand s'est montré préoccupé, et a annoncé que la mission sur «*l'avenir des librairies*», lancée le 11 janvier dernier, devrait rendre ses conclusions dès la fin du mois de février, pour des mesures rapides. Cette mission examinera les questions de l'accès au financement de ces commerces, l'amélioration de leurs marges, l'allocation la plus efficace des aides publiques, les conditions d'un maintien d'un réseau de libraires dense et diversifié ainsi que les facteurs de réussite des libraires face au développement des nouveaux modes de distribution.

SOCIAL

Mission sur la relance de l'ascenseur social

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a confié le 27 janvier à Salima Saa, présidente de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé), une mission sur la relance de l'ascenseur social par l'enseignement supérieur. À cette occasion, Laurent Wauquiez a rappelé que pour la grande majorité des

étudiants et de leurs familles, l'enseignement supérieur est le moteur de l'ascension sociale. Un diplôme du supérieur reste le sésame pour l'emploi: un diplômé a trois fois plus de chances de trouver un emploi qu'un non-diplômé. À l'inverse, l'absence de diplôme n'a jamais été aussi pénalisante.

«*Mais de nombreux signes montrent que le moteur se grippe et que l'ascenseur social ne s'arrête plus à tous les étages*» a déclaré le ministre avant d'ajouter «*la massification de l'enseignement supérieur n'a pas nécessairement conduit à sa démocratisation: en France, l'impact de l'origine sociale est le double de celui du Japon ou du Canada*». Selon Laurent Wauquiez, les diplômés restent en majorité issus des classes supérieures. 41% d'entre eux ont un père qui appartient aux professions intellectuelles, 18% aux professions intermédiaires et 15% aux employés. La proportion d'enfants d'employés et de catégories intermédiaires a baissé en 10 ans dans l'enseignement supérieur: elle serait passée de 28,3% en 2001 à 25,1% en 2010, alors même que cette catégorie s'est renforcée dans l'ensemble de la population. Laurent Wauquiez a déclaré qu'il fallait renforcer la dynamique d'ascension sociale par l'enseignement supérieur pour les classes moyennes et défavorisées. Le défi: promouvoir les meilleurs, sans laisser personne sur le bord du chemin. C'est pourquoi il a confié à Salima Saa une mission visant à identifier les freins à l'ascension sociale et proposer des solutions pour la relancer.

ECONOMIE

Données chiffrées et rapport annuel

Le «rapport annuel sur l'état de la Fonction publique 2010-2011» vient d'être publié le 20 janvier 2012. Il décrit les conditions de travail des 5,3 millions d'agents publics (dont la fonction publique territoriale), et les orientations de la nouvelle gestion des ressources humaines de la fonction publique.

La première partie du rapport, «*Politiques et pratiques de ressources humaines*», met l'accent cette année «*sur les trois axes essentiels en matière de gestion des ressources humaines autour, en particulier, du pilotage et de l'accompagnement du changement, de la professionnalisation de la fonction RH et d'une meilleure personnalisation des parcours des agents*».

La seconde partie, «*Faits et chiffres*», propose un bilan social de la fonction publique, combinant des vues d'ensemble sur les trois versants de la fonction publique, des dossiers regroupant des analyses approfondies sur des thèmes d'actualité —consacrés cette année aux non-titulaires et à l'encadrement supérieur— et des fiches thématiques détaillées. En particulier, grâce aux progrès réalisés en matière d'harmonisation des données statistiques sur les trois versants de la fonction publique (État, territoriale et hospitalière), les vues d'ensemble offrent des analyses de référence sur l'emploi, les recrutements, les départs à la retraite, ainsi que les rémunérations.

Le rapport annuel 2010-2011, dans une architecture allégée, est intégralement téléchargeable sur le site de la fonction publique, lequel propose également de nombreux tableaux (au format Excel) et indicateurs, accessibles en ligne, notamment avec des séries longues.

ECONOMIE

Le président de la République annonce des réformes

«*Si la crise financière est sous contrôle, la crise économique est toujours forte et c'est contre elle qu'il faut agir*» a insisté le Chef de l'Etat, lors de son intervention télévisée du 29 janvier. Minimisant la décision de l'agence de notation Standard& Poor's de dégrader la France et ses conséquences, il a proposé une série de mesures pour lutter contre la crise et redynamiser la croissance. Parmi ces mesures, deux concernent très directement les collectivités locales.

Dotations de l'État

«*Il y a trois facteurs de déficit: l'État, on s'en occupe, la Sécurité sociale qui a fait des efforts considérables, sur la réforme des retraites. Il reste les collectivités territoriales. (...) Nous envisageons un certain nombre de mesures. Peut-être même faudra-t-il jusqu'à se demander si on ne devrait pas moduler les dotations de l'Etat aux collectivités en fonction de leur sagesse en la matière, pour que personne ne puisse s'exonérer d'un effort de discipline. Les collectivités continuent à engager du personnel sans transfert de compétences (...).*»

Stigmatisant ainsi les dépenses des collectivités locales, le Chef de l'État a déclaré vouloir attribuer des dotations de l'État aux collectivités locales en fonction des efforts qu'elles effectueront pour réduire la dépense publique.

Sur cette annonce, le ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités locales a déclaré «*qu'une concertation était prévue mi-février avec les élus locaux*».

Droit à construire

Pour relancer la croissance et l'emploi, le Chef de l'État fait du logement, une action prioritaire. Ainsi, «*la première décision qui sera présentée au Parlement dès le mois de février, portera sur le logement. Tout terrain, toute maison, tout immeuble, verra ses capacités de construction augmenter de 30%*». Cette mesure doit relancer l'industrie du bâtiment, augmenter le nombre de logements (estimé à 40000 unités par an) et créer des emplois non délocalisables. Estimant que cette mesure, permettra de construire 30% de logements en plus, le Chef de l'État a en outre précisé que pour cela des terrains appartenant à l'État vont être libérés, non pas gratuitement, mais sur des baux de longue durée.

«*Si vous êtes une collectivité, vous avez un terrain où il y a 1000m2 de droit à construire, et vous aurez le droit de construire 1300m2*», a-t-il ajouté.

Afin de préserver le principe constitutionnel d'autonomie des collectivités locales, les communes devront prendre une délibération si elles ne souhaitent pas utiliser cette possibilité.

Le secrétaire d'État au Logement, Benoist Apparu, a d'ores et déjà pris contact avec les associations d'élus pour engager la concertation sur un texte déjà très ficelé, et qui devrait être présenté en Conseil des ministres, dès la

ECONOMIE

Gares : une gouvernance toujours difficile

Dans le cadre de l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire, le décret relatif aux gares de voyageurs et aux autres infrastructures de services du réseau ferroviaire (décret n°2012-70 du 20 janvier 2012) est entré en vigueur. Ce texte est pris pour l'application de l'article 1er de la loi du 8 décembre 2009 relative à l'organisation et à la régulation des transports ferroviaires. Au niveau gouvernance, ce décret reste insatisfaisant car il ne prévoit que la possibilité d'intégrer les villes moyennes et leurs intercommunalités dans les instances régionales de concertation, consultées sur la gestion des gares et des programmes d'investissements prévus.

Sur le fond, ce texte est destiné à faciliter l'entrée de nouveaux opérateurs par un accès transparent, et non discriminatoire, aux gares de voyageurs et aux autres infrastructures de services du réseau ferroviaire. Cet accès donne lieu à la perception d'une redevance. Ce décret détermine ainsi la nature des services et des prestations accessibles aux entreprises ferroviaires: notamment l'accueil et l'information des voyageurs, la fourniture de carburant ou d'électricité, ou encore l'accès aux voies de garage. Les gares de voyageurs (cf. article 13) —dont la gestion répond à trois classifications établies par arrêté à venir du ministre des transports— comprennent les gares ouvertes au public, y compris les quais et les haltes, et leurs bâtiments.

Le service de base fourni dans les gares de voyageurs aux entreprises ferroviaires comprend l'usage, par leurs passagers, personnels et prestataires, des installations aménagées pour la réception des passagers et du public jusqu'au train, comprenant l'accès aux services communs, aux commerces et aux bâtiments publics.

Dans le même temps, ce décret modifie l'organisation de la branche «Gares et connexions» de la SNCF en instituant une direction autonome chargée, au sein de la SNCF, d'assurer la gestion des infrastructures de services, et en particulier les gares de voyageurs. Cette entité est dotée de comptes distincts des autres activités de l'établissement.

ECONOMIE

Transmission des données fiscales : le calendrier 2012

Dans le cadre de nouvelles rencontres semestrielles initiées par la Direction générale des finances publiques (DGFIP), les principales associations représentatives du bloc local, dont la Fédération des villes moyennes, ont été informées du [calendrier de la transmission des données fiscales pour 2012](#).

Outre la notification des bases prévisionnelles et allocations compensatrices portant sur les impôts fonciers et ménages (taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti, et cotisation foncière des entreprises (CFE) intervenant, selon un calendrier classique fin février – début mars, les intercommunalités des villes moyennes recevront les informations individuelles (par établissement et non par entreprise) de CVAE au mois de mars 2012.

En ce qui concerne la cotisation minimale de CFE, les villes moyennes et leurs intercommunalités pourront obtenir sur demande auprès des services fiscaux à compter du 15 février, l'état fiscal 1081 CFE, afin d'obtenir le décompte, selon leur chiffre d'affaires, des entreprises assujetties. Retrouvez le détail des [fiches par impôt](#)

ECONOMIE

Adoption au sénat du texte sur la précarité dans la FPT

Le 26 janvier 2012, le [projet de loi relatif](#) à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la Fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la Fonction publique a été adopté en première lecture par le Sénat, après engagement de la procédure accélérée. Ce texte, qui fait suite au protocole d'accord signé le 31 mars 2011 par le Gouvernement et six organisations syndicales (UNSA, CGT, FO, CFDT, CGC, CFTC), vise notamment à limiter les situations de précarité dans les trois fonctions publiques (Etat, territoriale, hospitalière). Il avait été présenté en Conseil des ministres le 7 septembre 2011 par François Sauvadet, ministre de la fonction publique, et devrait déboucher vers plus de 40 000 titularisations, et la transformation des CDD de 100 000 agents en CDI. Dans la fonction publique territoriale, obligation serait faite aux employeurs de recruter, en qualité de fonctionnaires stagiaires, les agents contractuels inscrits sur la liste d'aptitude d'accès à un cadre d'emploi correspondant à l'emploi qu'ils occupent. La période maximale d'emploi en CDD au terme de laquelle le contrat conclu peut être reconduit en CDI serait maintenue à 6 ans. Parmi les mesures proposées, ce projet de loi permettra surtout aux agents contractuels embauchés depuis plus de six ans sur des postes répondant à des besoins pérennes de voir leur CDD requalifier automatiquement en CDI. Enfin, de nombreuses mesures visent à mieux définir et encadrer les cas de recours aux agents contractuels, et de moderniser leur gestion.

ECONOMIE

Le rapport de l'Anah " plan national copropriété "

Le président de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), Dominique Braye, a été chargé par le secrétaire d'Etat au

Logement d'établir un rapport intitulé «Prévenir et guérir les difficultés des copropriétés». Le rapport plaide pour un grand «Plan national copropriété» reposant sur une loi qui doit permettre la mise en place d'un diagnostic, d'un plan pluriannuel et d'un fonds de travaux, rendus obligatoires. Il s'agit d'inciter les copropriétaires à prendre en compte la réalisation de travaux, dans le cadre «d'un fonctionnement plus vertueux de la copropriété». Un diagnostic technique global réalisé tous les 10 ans doit servir de fondement à un échelonnement cohérent des travaux à entreprendre, et un fonds de travaux alimenté par les copropriétaires, faciliterait le financement et la prise de décision des travaux. Enfin, des dispositifs opérationnels partenariaux de prévention et de traitement des copropriétés en difficulté pourraient être proposés, permettant à l'ANAH de partager son expérience et son savoir-faire en matière de redressement des copropriétés (c'est-à-dire la mise en place de dispositifs spécifiques dans les copropriétés dites «en coma dépassé»). Pour les cas extrêmes, une des mesures proposées est le «portage massif et la sortie du régime de copropriété dans les cas de difficultés extrêmes» (10000 logements pourraient être concernés). Les chiffres de ce rapport font apparaître la nécessité d'une intervention publique renforcée, ainsi qu'un rôle plus conséquent pour l'ANAH.

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi